
Diplôme de comptabilité et de gestion

Rapport du jury - session 2017

Anne GASNIER, présidente du DCG,
Inspectrice générale d'économie et gestion.

1- PRÉSENTATION DE LA SESSION 2017

Les épreuves écrites de la session 2017 se sont déroulées du 06 au 14 juin 2017.

Le jury a délibéré le 24 août 2017.

Les résultats ont été publiés le 28 août 2017.

1.1- Composition du directoire

Présidente Anne GASNIER, inspectrice générale de l'éducation nationale.

Vice-président Gérard MELYON, professeur des universités.

Le directoire est assisté par un secrétaire, M. Jean-Marie MASSONNAT, professeur agrégé d'économie-gestion.

1.2- Données statistiques

1.2-1. Les effectifs

Répartition des candidats par académie.

Remarque : le « nombre de candidats » est assimilé au nombre de copies corrigées, or un candidat peut se présenter à plusieurs épreuves.

Académies	Nombre de candidats dans l'académie	Répartition en %
Aix-Marseille	1393	5.90%
Amiens	458	1.94%
Besançon	341	1.45%
Bordeaux	867	3.67%
Caen	231	0.98%
Clermont-Ferrand	301	1.27%
Corse	100	0.42%
Dijon	333	1.41%
Grenoble	861	3.65%
Guadeloupe	232	0.98%
Guyane	54	0.23%
La Réunion	308	1.31%
Lille	706	2.99%
Limoges	193	0.82%
Lyon	1326	5.62%
Martinique	221	0.94%
Montpellier	870	3.69%
Nancy-Metz	687	2.91%
Nantes	1718	7.28%
Nice	573	2.43%
Orléans-Tours	553	2.34%
Poitiers	374	1.58%
Reims	344	1.46%
Rennes	1770	7.50%
Rouen	419	1.78%
Strasbourg	746	3.16%
Toulouse	851	3.61%
Paris-Créteil-Versailles (PCV)	6762	28.68%
TOTAUX	23 592	100%

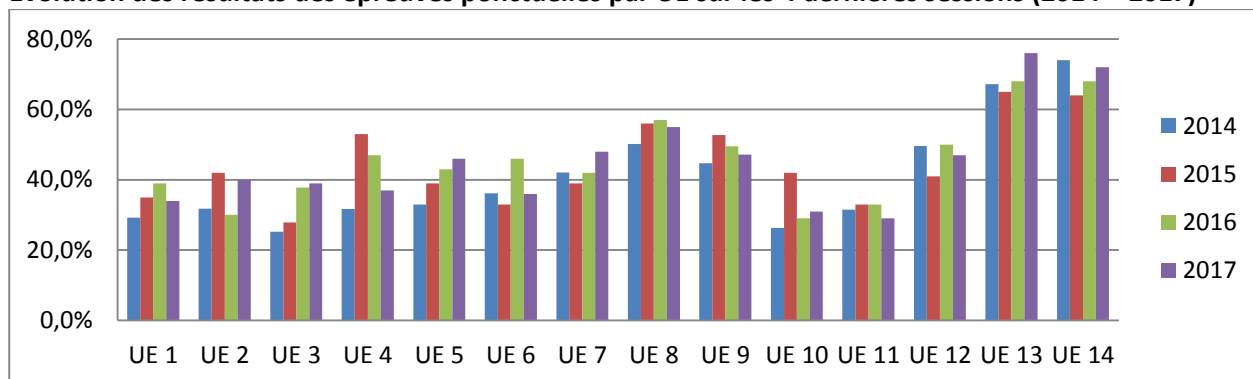
1.2.2- Nombres de diplômés :

	2017	2016	2015
Épreuves ponctuelles	3391	5018	3715
VAE	62	48	57
- Validation intégrale	5	2	4
- Validation partielle	57	46	53
TOTAL DIPLÔMÉS	3453	5066	3772

1.2.3- Résultats par UE

UE	Inscrits	Présents	Notes ≥10
1-Introduction au droit	5422	4464	34%
2-Droit des sociétés	9090	7771	40%
3-Droit social	8450	7106	39%
4-Droit fiscal	8755	7380	37%
5-Économie	4904	4039	46%
6-Finance	4813	4930	36%
7-Management	7831	6837	48%
8-Système d'information et de gestion	4697	3896	55%
9- Introduction à la comptabilité	8313	6929	47%
10- Comptabilité approfondie	9485	7865	31%
11- Contrôle de gestion	8297	6969	32%
12- Anglais appliqué aux affaires	7474	6692	47%
13- Relations professionnelles	2387	2111	76%
14- Épreuve facultative de langue vivante	1481	1248	72%

Évolution des résultats des épreuves ponctuelles par UE sur les 4 dernières sessions (2014 – 2017)



1.2.4- Moyennes des UE par population de candidats

La population des candidats a été scindée en deux sous-populations :

- Le groupe 1 (G1), regroupe les candidats s'étant déclarés, lors de l'inscription, scolarisés en classes de DCG dans un établissement public ou privé sous contrat ;
- Le groupe 2 (G2), regroupe tous les autres candidats qu'ils suivent ou non une préparation au sein d'un organisme de formation.

UE	Moyenne globale	Moyenne G1	Moyenne G2
1-Introduction au droit	8,5	9,2	7,4
2-Droit des sociétés	7,8	8,7	6,8
3-Droit social	8,2	9,5	6,9
4-Droit fiscal	9,3	10,1	8,3
5-Économie	8,7	9,3	7,6
6-Finance	9,3	10,2	7,7
7-Management	8,7	9,7	7,5
8-Système d'information et de gestion	9,8	10,4	8,7
9- Introduction à la comptabilité	9,6	10,2	8,8
10- Comptabilité approfondie	7,8	8,8	6,6
11- Contrôle de gestion	7,9	9,1	6,6
12- Anglais appliqué aux affaires	10	10,2	9,6
13- Relations professionnelles	11,2	11,6	10,5
14- Épreuve facultative de langue vivante	11,2	11,1	11,5

2- COMMENTAIRES DES RÉSULTATS POUR LES UE ÉCRITES OBLIGATOIRES

2.1- Introduction au droit

2.1.1- Présentation de l'épreuve et de ses attendus (durée : 3 heures, coefficient 1)

Le sujet 2017 comporte trois dossiers proposant trois types d'exercices différents.

Le premier dossier, noté sur 13 points, contient plusieurs situations pratiques à propos desquelles le candidat doit à chaque fois identifier et exposer la règle de droit afférente pour l'appliquer ensuite au cas exposé. Différents thèmes sont abordés au fil des six questions du dossier : les professionnels libéraux, les modes alternatifs de règlement des conflits avec la conciliation, les servitudes dans le droit de la propriété, l'entreprise en difficulté et le droit de gage général dans la théorie du patrimoine.

Le deuxième dossier, noté sur 3 points, consiste en deux questions de cours relatives au droit de propriété industrielle.

Le troisième dossier, noté sur 4 points, repose sur l'analyse de l'arrêt de la Cour de cassation, 1^{ère} chambre civile, du 30/11/2016, portant sur les sanctions de l'inexécution d'un contrat. Les deux premières questions guident le candidat dans l'analyse de l'arrêt et la troisième amène le candidat à exprimer la portée de cet arrêt.

2.1.2- Commentaires et attendus relatifs à la session 2017

Au niveau de la première partie, le jury attend l'application de la méthodologie du cas pratique (majeure /mineure). L'application de la règle à la situation présentée doit être argumentée. À noter que les candidats paraphrasent trop souvent l'énoncé. Seule une véritable qualification juridique des faits pourrait être utile à la réflexion du candidat. Sur cette session, le cas pratique traitant de points du programme précis et technique a été discriminant. Il comportait pourtant peu de questions, ce qui permettait au candidat de traiter largement l'ensemble du sujet dans le temps imparti. Nous rappelons ici que le barème est proportionnel au temps passé : soit pour 13 points, une durée de 117 minutes, c'est à dire un peu moins de deux heures.

Pour la deuxième partie constituée de questions, le jury attend la définition des termes du sujet, ainsi que l'emploi du vocabulaire juridique approprié. Il est important pour le candidat de délimiter le champ de la question afin d'éviter de se perdre dans une réponse trop longue et souvent hors-sujet.

La troisième partie recouvre une analyse de document. Pour la session 2017, il s'agissait d'un arrêt de cour de cassation portant sur un point classique (les sanctions de l'inexécution contractuelle) et d'un niveau de difficulté de compréhension faible. Cependant la question 3.3 sur la portée de l'arrêt a été très mal traitée par les candidats. Cette partie nécessite de répondre rigoureusement aux questions posées. Le recours à des concepts de référence est attendu.

Tout au long de sa copie, le candidat doit accorder une attention particulière à la qualité de l'expression écrite en veillant à choisir un vocabulaire précis et adapté, et en respectant les règles élémentaires d'orthographe et de grammaire.

2.1.3- Conseils aux candidats

Les candidats doivent maîtriser l'ensemble du programme, la variété des thèmes abordés par le sujet (comme lors des sessions précédentes) montrant qu'aucun point ne peut être négligé. Ils sont en conséquence invités à se référer prioritairement au programme publié au Bulletin Officiel. Il est également indispensable que les connaissances des candidats soient à jour ce qui suppose de s'assurer de disposer d'ouvrages traitant des dernières réformes (par exemple la réforme du droit des contrats) et de suivre l'actualité juridique. Enfin, la maîtrise du vocabulaire juridique s'impose, le candidat devant être en mesure de définir les notions juridiques qu'il utilise.

S'agissant du traitement des situations pratiques, les candidats doivent construire leur réponse en exposant d'abord la règle de droit nécessaire à la résolution du problème juridique posé avant de proposer une

solution pour la situation exposée. Il est indispensable de respecter ces deux étapes (au besoin en les matérialisant sur la copie). Il n'est en revanche pas nécessaire de se livrer à un rappel des faits. L'argumentation doit s'achever par une réponse directe et précise à la question posée au candidat. Quant à l'étude de document, il est rappelé que celle-ci peut porter sur une décision de justice, un acte juridique, des dispositions légales ou réglementaires, de la doctrine... Les candidats doivent donc être familiarisés avec ces différents types de sources.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à :

- « *Droit civil* », Brigitte HESS-FALLON, Anne-Marie SIMON, Marthe VANBREMEERSCH, Ed Sirey, coll. Aide-mémoire ;
- « *Droit commercial* », Stéphane PIEDELIEVRE, coll. Cours, Ed Dalloz ;
- « *Responsabilité civile – Délit et quasi-délit* », Philippe DELEBECQUE, Frédéric-Jérôme PANSIER, Ed Lexisnexis, coll. Objectif Droit.

2.2- Droit des sociétés

2.2.1- Présentation de l'épreuve et de ses attendus (durée : 3 heures, coefficient 1)

Le sujet 2017 comporte trois dossiers proposant trois types d'exercices différents.

Le sujet se compose cette année d'une étude de situations pratiques (sur 13.5 points) dans le cadre d'un contexte général centré autour du groupe « Lambelly » composé d'une SA et d'une SNC donnant lieu à l'étude de deux dossiers : un relatif à la SA (5 questions) et le second traitant spécifiquement de la SNC (2 questions). Si chacune des questions demande aux candidats de mobiliser des connaissances juridiques en droit des sociétés et des autres groupements d'affaires, il s'agit bien pour eux de mener un raisonnement correspondant à la démarche d'un cas pratique : présentation des règles de droit liées à la question en centrant le propos sur les éléments pertinents dans un premier temps ; application au cas dans un second temps puis conclusion.

La deuxième partie se décompose en deux questions de cours permettant d'aborder les thèmes de l'association et de la société coopérative.

La troisième partie vise à exploiter un arrêt de la Cour de cassation, chambre commerciale, du 31/03/2015. L'analyse d'arrêt, qui porte sur la notion de « faute séparable des fonctions du dirigeant », demande classiquement aux candidats, d'exposer la règle de droit support du moyen, de dégager le problème de droit et enfin d'expliquer la solution de la Cour de cassation. Pour cette dernière question, les candidats doivent, s'ils veulent obtenir des points, exposer un véritable raisonnement (« Selon... » ; « Or... » ; « Donc... ») et non se contenter de recopier l'attendu de la Cour de cassation. Les deux dernières questions permettaient au candidat d'envisager la portée de cet arrêt.

2.2.2- Commentaires relatifs à la session 2017

Le jury souhaite insister sur deux points essentiels :

- les candidats doivent respecter les méthodes de résolution spécifiques aux différents exercices demandés (situation pratique, questions de cours, étude de documents) ;
- le recours au vocabulaire spécifique est nécessaire dans la rédaction des réponses.

Il est rappelé que l'ensemble du programme doit être connu.

Cette année les questions relatives aux associations et aux coopératives ont été trop souvent mal traitées voire ignorées par les candidats.

Concernant la troisième partie, les candidats ont éprouvé des difficultés à dégager la solution de la Cour de cassation et à restituer le principe juridique. Nombreux étaient les candidats qui après avoir correctement qualifié l'infraction pénale, méconnaissaient ses éléments constitutifs.

2.2.3- Conseils aux candidats

La préparation des candidats doit couvrir l'ensemble du programme officiel de l'UE 2 du DCG (Droit des sociétés et autres groupements d'affaires). S'il est possible d'utiliser des manuels et s'il est normal que le candidat se réfère à son cours s'il en suit que les candidats ne doivent pas omettre que c'est le programme officiel du DCG qui fait foi : c'est à partir du programme officiel que sont réalisés les sujets d'examen.

En ce qui concerne les situations pratiques, il est recommandé aux candidats, d'identifier, pour chaque question posée, le problème de droit soulevé. C'est la meilleure manière de bien identifier les règles de droit à mobiliser afin de les appliquer ensuite au cas. Les candidats doivent réellement s'inscrire dans cette démarche déductive, livrer un raisonnement : identifier les règles de droit pertinentes en lien avec les faits et la question posée ; exposer ces règles de manière claire, dans leur ensemble, en centrant le propos bien sûr sur les éléments utiles ; appliquer enfin ces règles au cas. C'est la pertinence, la clarté et la cohérence du raisonnement juridique qui donnent lieu à l'octroi de points (et non la seule réponse factuelle ou la simple récitation d'éléments juridiques).

En ce qui concerne l'analyse d'arrêt, nous répétons ici qu'il est crucial, pour l'exposé de la solution de la Cour de cassation, que les candidats s'entraînent à reformuler le raisonnement de la Cour après l'avoir compris. Toute recopie des arrêts est à prohiber. Les candidats doivent s'entraîner à reformuler le raisonnement de la Cour de cassation sous la forme d'un syllogisme : « Selon (telle règle de droit) ... » ; « Or, M. ou Mme X ... » ; « Donc, ... ».

De manière générale, les candidats doivent privilégier les réponses claires et structurées et veiller à mener de véritables raisonnements. Au-delà des connaissances, bien sûr nécessaires et attendues, c'est véritablement cela qui est valorisé.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à :

- « *Droit des sociétés* », Maurice COZIAN, Alain VIANDIER, Florence DEBOISSY, Ed Lexisnexis
- « *Droit commercial : Sociétés commerciales* », Philippe MERLE, Ed Dalloz
- « *Droit des affaires* », Brigitte HESS-FALLON, Anne-Marie SIMON, Coll. Aide-mémoire, Ed Sirey

Des sites officiels :

- Legifrance - le service public de l'accès au droit. <http://www.legifrance.gouv.fr/>
- Service Public – le portail de l'administration française (site complémentaire de Legifrance). <http://www.service-public.fr/>
- Site de la Cour de cassation. <http://www.courdecassation.fr/>

Des blogs juridiques de qualité, par ex :

- <https://brunodondero.com/>
- <http://droit-des-affaires.eff.fr/>

2.3- Droit social

2.3.1- Présentation de l'épreuve et de ses attendus (durée : 3 heures, coefficient 1)

Le sujet comporte trois parties proposant trois types d'exercices différents. La première partie, notée sur 15 points, contient cinq dossiers. Il s'agit pour le candidat d'identifier et d'exposer la règle de droit applicable pour résoudre ensuite le cas exposé. Les dossiers permettent d'aborder des thématiques variées : les représentants du personnel, le règlement intérieur, la démission, la clause de mobilité et la mise à la retraite.

La question de cours, notée sur deux points, est relative aux modalités d'adoption d'un accord d'entreprise sur la durée du travail dans les entreprises comptant au moins un délégué syndical, à partir du 1^{er} janvier 2017. Le traitement de cette question nécessitait la mise à jour des connaissances juridiques suite à l'évolution récente du droit social. Nous rappelons que le sujet porte sur le cadre juridique en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de la session d'examen.

L'étude de document, notée sur 3 points, porte sur un arrêt de la chambre sociale de la Cour de cassation consacré à l'obligation de l'employeur d'adaptation du salarié à son poste de travail.

2.3.2- Commentaires relatifs à la session 2017

Le sujet était accessible et couvrait différents champs du programme. Ceci dit, les copies sont souvent dans l'ensemble décevantes au regard de la difficulté du sujet.

Des notions fondamentales ne sont pas maîtrisées (règlement intérieur, compétence juridictionnelle). D'autres points du programme sont mal restitués en dépit de leur caractère assez classique (clause de mobilité, mise à la retraite).

La question sur l'accord d'entreprise (loi Travail d'août 2016) précisait la date d'application du texte (« applicable à partir du 1^{er} janvier 2017 »), ce qui enlevait toute ambiguïté ou interrogation de la part des candidats, tenus de suivre l'actualité juridique.

L'étude de document a donné lieu à des contresens ou de la paraphrase. L'insuffisante compréhension de l'arrêt était reflétée par l'incapacité à formuler une problématique claire en réponse à la question 3.1.

Afin de bien traiter le sujet, il est important de prendre du temps pour bien comprendre le contexte juridique de chaque question. Pour cela, il est impératif de réaliser une lecture approfondie de l'énoncé. Ceci étant, le jury note une amélioration dans la préparation des candidats dans les dernières années.

2.3.3- Conseils aux candidats

Les candidats doivent maîtriser l'ensemble du programme, le sujet étant susceptible de porter sur tous les points de celui-ci, qu'il s'agisse des relations individuelles ou collectives de travail, ou encore du droit de la protection sociale. Ils sont en conséquence invités à se référer prioritairement au programme tel que publié au Bulletin Officiel.

Les candidats doivent être rigoureux dans l'apprentissage des connaissances. Ils doivent être capables de définir les notions qu'ils utilisent et de développer leurs réponses.

Il est également indispensable de réaliser une veille juridique afin de mettre à jour les connaissances d'autant plus que la matière se caractérise par sa mouvance, que celle-ci soit liée à des évolutions législatives ou jurisprudentielles.

Les réponses aux situations pratiques nécessitent d'exposer d'abord la règle de droit nécessaire à la résolution du problème juridique posé avant de proposer une solution pour la situation exposée. Ces deux étapes sont exigées par le jury. En revanche, il n'est pas nécessaire de se livrer à un rappel des faits. Le candidat doit achever sa réflexion une réponse directe et précise à la question posée.

L'étude de document est un exercice qui suppose de faire preuve de recul sur la matière, la paraphrase du document ne constituant pas une réponse utile. Elle peut porter sur différents types d'écrits : une décision de justice, un acte juridique, des dispositions légales ou réglementaires, de la doctrine... Les candidats doivent donc se familiariser avec ces différents types de sources. S'agissant d'une décision de justice, l'enjeu est d'en tirer les conséquences quant à l'interprétation des principes juridiques au-delà des circonstances particulières du litige ayant donné lieu à la décision.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à :

- *Droit du travail, droit vivant*, Jean-Emmanuel RAY, Ed Wolters Kluwer
- *Droit du travail*, Brigitte HESS-FALLON, Anne-Marie SIMON, Sandrine MAILLARD, , coll. Aide-Mémoire, Ed Sirey
- *Le droit social*, Dominique GRANDGUILLOT, , coll. Les Zoom's, Ed Gualino

2.4- Droit fiscal

2.4.1- Présentation de l'épreuve et de ses attendus (durée : 3 heures, coefficient 1)

Le droit fiscal est une matière dense, exigeante et mouvante. L'épreuve cherche à évaluer les connaissances, la réflexion ainsi que la capacité des candidats à démontrer leur raisonnement sur l'étendue la plus large possible du programme.

Le sujet de la session 2017 propose 3 dossiers indépendants portant sur la TVA (7 points), l'imposition des bénéficiaires (10 points) et l'imposition sur le revenu (3 points).

Nous rappelons aux candidats que le barème est proportionnel au temps passé.

2.4.2- Commentaires relatifs à la session 2017

Le sujet couvre les trois parties principales du programme (TVA, impôt sur les bénéficiaires et impôt sur le revenu). Les candidats ont globalement réalisé des efforts de présentation en utilisant des tableaux pour structurer leurs réponses.

Le premier dossier porte sur le régime réel simplifié et ouvre sur la taxation sur les salaires. Il suppose de mobiliser des connaissances et de savoir exploiter des annexes. Certains candidats n'ont pas actualisé leur savoir et savoir-faire (acomptes). La question sur la liquidation de la TVA très classique constitue la question la mieux traitée du dossier.

Le deuxième dossier porte sur l'imposition d'une société soumise à l'IR en partant des plus ou moins-values jusqu'à l'imposition personnelle et se termine par une réflexion sur l'opportunité du passage à l'IS.

La question relative à la cession de l'entrepôt avec la régularisation globale de TVA n'a pas été bien traitée, et il en est de même pour celle concernant l'abattement sur PVL afférent à cette immobilisation. Une confusion a été relevée chez de nombreux candidats entre BIC et IS.

Le calcul du résultat fiscal pour la société est correct même si certains candidats confondent déduction et déductible... Par contre trop peu de candidats ont su calculer l'imposition personnelle. La dernière question sur le passage à l'IS est plutôt bien traitée.

Le dernier dossier très simple porte sur l'application de la règle du rattachement et ses implications. L'annexe bien exploitée aidait à la construction de la réponse. Le reste du dossier demandait d'identifier les revenus catégoriels et de savoir les calculer. En général les candidats ont bien traité ce dossier.

Il faut rappeler que les annexes sont à analyser et à utiliser avec plus de rigueur et de précision. De même, les réponses doivent être justifiées avec précision, il faut aller au bout de la réflexion, et notamment expliciter les calculs posés lorsque cela est nécessaire.

Il est important d'apporter un soin particulier à la présentation de vos travaux (pas d'abréviations, attention à l'orthographe...).

2.4.3- Conseils aux candidats

La réussite à l'épreuve de droit fiscal demande un long travail de préparation et se construit progressivement.

Multiplier les entraînements sur des cas progressifs et variés est primordial, sans tomber dans un traitement « mécanique » des problématiques fiscales, qui pourrait s'avérer dangereux. L'actualisation de ses connaissances sur tous les grands thèmes du programme est naturellement très importante et demande un suivi régulier de la législation.

Sur la forme comme sur le fond les candidats doivent être capables de démontrer clairement leur raisonnement en matière de fiscalité. Il s'agit souvent :

- de présenter ses réponses de façon cohérente et structurée ;
- de rappeler des règles de droit fiscal le plus souvent possible afin d'étayer son raisonnement ;
- de produire tous les calculs nécessaires qui permettent de comprendre la résolution proposée ;

- d'utiliser des termes précis car il s'agit d'une matière technique mais surtout juridique ;
- de soigner la présentation de son travail (utilisation de tableaux, clarté de l'écriture...).

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- Bulletin Officiel des Finances Publiques (<http://bofip.impots.gouv.fr>)
- Code Général des Impôts (Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/>)
- Mémento Fiscal Ed. Francis Lefebvre
- Dictionnaire Fiscal Revue Fiduciaire

2.5- Économie

2.5.1- Présentation de l'épreuve et ses attendus (durée : 4 heures, coefficient 1,5)

L'épreuve comporte 3 parties : une (ou 2) question(s) de cours, une analyse de document (texte, tableau et/ou graphique) enfin une dissertation.

Elle prend appui sur un programme précis et détaillé comportant 4 grandes parties : les grands thèmes de pensée et principaux faits économiques et sociaux, l'économie de marché (fonctionnement et imperfections), le financement et la mondialisation de l'économie, enfin les politiques publiques et la régulation de l'économie.

Cette épreuve vise à vérifier non seulement l'existence d'une culture économique de base chez les candidats, mais également leur capacité à raisonner et à proposer une réflexion structurée sur les grands problèmes économiques de notre époque. C'est aussi un exercice de communication écrite qui permet d'attester de capacités rédactionnelles.

2.5.2- Commentaires relatifs à la session 2017

Dans l'ensemble, les copies étaient bien présentées. Mais les candidats doivent être vigilants à la lisibilité de la copie, ainsi qu'à la qualité de l'expression écrite (règles grammaticales et orthographe).

Pour le développement structuré : les exigences de forme sont en général respectées par les candidats, avec une introduction et une conclusion correctes ainsi qu'un plan en 2 parties.

Le sujet de dissertation (« la croissance économique de la zone euro peut-elle être stimulée davantage ? »), en prise directe avec l'actualité a permis de valoriser les candidats ayant fait l'effort de se tenir informés des débats et enjeux économiques contemporains. Ceci étant, les termes du sujet restent encore trop insuffisamment définis dans l'introduction (stimuler et davantage).

Sur le fonds, de nombreuses copies avancent des idées hors sujet ou traitent de la croissance en général sans évoquer spécifiquement le cas de la zone euro, et donc restent sur des généralités. Les candidats doivent être en mesure de respecter le cadre d'analyse fourni par le sujet et de s'y conformer.

Le jury déplore également de nombreuses copies sans véritable argumentation, qui se contentent d'énumérer des idées.

Pour la partie 2, présentait trois questions prenant appui sur un article économique. Les candidats ont globalement bien traité cette partie.

La partie 3 est une question de cours. Cependant, les candidats doivent construire une réponse structurée, rigoureuse et précise en mobilisant le vocabulaire spécifique à la thématique abordée. Il faut noter que cette année le sujet comprenait le terme « typologies » au pluriel, or de nombreux candidats n'ont présenté qu'une seule typologie de l'investissement.

2.5.3- Conseils aux candidats

La réussite à l'épreuve d'économie suppose :

- un travail important d'acquisition de connaissances avec un accent particulier sur les concepts fondamentaux (d'où l'intérêt de faire des fiches) et une mise à jour par le suivi de l'actualité (utilité d'un abonnement à un périodique) ;
- un entraînement régulier aux différents exercices proposés dans l'épreuve en préparant systématiquement des questions de cours, en apprenant à raisonner sur des tableaux et graphiques, enfin en s'entraînant méthodiquement à l'exercice difficile de la dissertation ;
- une gestion réfléchie de son temps de composition, en affectant à chaque partie de l'épreuve un temps de travail proportionnel au barème spécifique de la partie concernée et en veillant à traiter toutes les questions proposées ;
- une grande attention à la forme (clarté et propreté de la copie, qualité du style, orthographe et syntaxe correctes). Les candidats ont intérêt à garder un temps suffisant en fin d'épreuve pour relire leur copie.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- « *Déchiffrer l'économie* », Clerc D, 18^{ème} édition, Édition La découverte, 2014.
- « *Comprendre l'économie* » (1.concepts & mécanismes n°7, 2.Questions économiques contemporaines n°8), Problèmes économiques, La documentation française.
- « *Les vraies lois de l'économie* », Généreux J., Édition du seuil, 2014.

Les candidats pourront également consulter :

- Le site de l'INSEE,
- Le magazine « Alternatives économiques ».

2.6- Finance d'entreprise

2.6.1- Présentation de l'épreuve et ses attendus (durée : 3 heures, coefficient 1)

L'épreuve porte sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques avec, le cas échéant, une ou des questions.

Cette épreuve a pour objectif de permettre la maîtrise :

- des concepts fondamentaux de la finance d'entreprise et du raisonnement financier ;
- des outils à utiliser en matière de diagnostic financier.

Le programme de l'UE 6 qui est relativement dense aborde les thèmes suivants :

- la valeur,
- le diagnostic financier des comptes sociaux,
- la politique d'investissement,
- la politique de financement,
- la trésorerie.

Le sujet proposé aux candidats comporte en général trois dossiers. Le premier dossier porte fréquemment sur le diagnostic financier d'une entreprise. Les autres dossiers font référence aux autres thèmes.

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome sans imprimante et sans aucun moyen de transmission est autorisée. Toutefois, la tendance actuelle est d'interdire la calculatrice de poche pour l'ensemble des épreuves.

Présentation du sujet de la session 2017

Le sujet de la session 2017 propose trois dossiers indépendants :

- Dossier 1 : diagnostic financier (10 points)
- Dossier 2 : risque et rentabilité (6 points)
- Dossier 3 : plan de trésorerie (4 points)

Chaque dossier comporte des questions très variées conformes au contenu du programme. Ces questions permettent d'évaluer les connaissances du candidat sur plusieurs compétences. Les questions pièges ou trop techniques sont évitées.

Le bon « calibrage » du sujet permet son traitement dans le temps fixé par le programme officiel.

Les quatre annexes figurant dans le sujet et à rendre par le candidat avec la copie donnent à l'épreuve un caractère professionnel.

2.6.2- Commentaires relatifs à la session 2017

Le jury tient à rappeler que la maîtrise des concepts de base (CAF, EBE, plan de financement....) est indispensable à la réussite de cette épreuve.

Le sujet 2017 permettait d'aborder différents points du programme officiel sans questions répétitives. Cependant, le jury note que certains points de vocabulaire ont dérouté les candidats les plus fragiles : « plan de trésorerie » ou « compte de résultat différentiel d'exploitation ».

Le dernier dossier a été peu traité alors qu'il était très abordable.

Il est essentiel de ne pas négliger les questions relatives aux commentaires, surtout pour le diagnostic financier. Ces analyses qualitatives doivent être structurées et s'appuyer sur la mise en évidence de liens de cause à effets.

Il importe de traiter tous les dossiers : ils commencent tous souvent (c'était le cas cette année) par des questions de cours auxquelles il est aisé de répondre ; ce sont des points « facilement » gagnés.

2.6.3- Conseils aux candidats

Le sujet proposé couvre toujours une grande partie du programme. Les « impasses » sont donc à exclure. Sans que la liste des conseils soit exhaustive il convient d'appliquer la méthode suivante :

▪ Avant l'épreuve

Il faut éviter de faire trop d'efforts de mémoire, mais s'attacher plutôt à comprendre les mécanismes essentiels afin de pouvoir les reproduire. Il convient également de toujours faire le lien entre la théorie et les applications pratiques au niveau des entreprises. Enfin, il convient de ne jamais perdre de vue la dimension « conseil » devant accompagner tout raisonnement au calcul :

- quel est l'objectif que je poursuis en développant ce raisonnement ?
- quelle est la pertinence de ce que je viens de réaliser pour le diagnostic et la prise de décision dans l'entreprise ?

▪ Le jour de l'épreuve, il est souhaitable d'avoir quelques points de vigilance :

- prendre le temps de bien lire le sujet : ne rien écrire les dix premières minutes mais parcourir le sujet afin de se rassurer (attention aux lectures trop rapides) et de déterminer l'ordre dans lequel il faudra traiter les dossiers ;
- ordonner les calculs qui sont nombreux mais nécessaires pour remplir les tableaux proposés ;
- porter une attention particulière aux questions de cours et de réflexion (diagnostic d'une situation, recommandations à formuler ...) ;
- traiter les questions avec la plus grande « sobriété » en évitant le bavardage inutile ;

- gérer correctement le temps : il convient de consacrer un temps proportionnel aux points attribués par dossier ;
- prévoir dix minutes pour relire la copie afin de procéder à d'éventuelles corrections (en particulier les fautes d'orthographe) ;
- ne pas hésiter à rédiger une copie par dossier afin de changer de dossier en cas de blocage ou de stress.

Les quelques conseils formulés ci-dessus doivent permettre d'aborder l'épreuve sans inquiétude. Toutefois, il convient de ne pas oublier que la meilleure préparation, c'est l'entraînement. Il ne faut donc pas hésiter à faire et à refaire des exercices, notamment ceux des annales, pour se préparer.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à :

- « *Analyse financière – information financière et diagnostic* », H. DE LA BRUSLERIE, Ed. Dunod ;
- « *Analyse financière* », A. MARION, Ed. Dunod ;
- « *Finance d'entreprise, finance de marché, diagnostic financier* », R.GILLET, JP. JOBARD, P. NAVATTE, Ed.Dalloz

2.7- Management

2.7.1- Présentation de l'épreuve et ses attendus (durée : 4 heures, coefficient 1,5)

L'épreuve de management porte sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou le commentaire d'un ou plusieurs documents et/ou une ou plusieurs questions. Elle se compose usuellement de deux dossiers : une étude d'une situation pratique et un développement structuré.

Le premier dossier amène le candidat à analyser le cas d'une organisation réelle (à but lucratif ou non) présenté dans un dossier documentaire, en répondant à des questions précises portant sur des thèmes managériaux variés (stratégie, structure, fonctions, décision, leadership,...). Il évalue la capacité du candidat à croiser les informations présentées dans les documents avec les grilles de lecture issues de la pensée (théories) et des pratiques (outils d'analyse) managériales pour comprendre la réalité d'une organisation dans son environnement.

Le second est centré sur une question managériale à laquelle le candidat doit répondre sous la forme d'un développement structuré. Il s'agit d'identifier les enjeux soulevés et le problème managérial posé par le sujet, de mobiliser des connaissances théoriques et factuelles afin de proposer une réponse argumentée.

Il évalue la capacité du candidat à construire une argumentation logique respectant une structure clairement identifiable et à s'exprimer de manière professionnelle.

2.7.2- Commentaires relatifs à la session 2017

Une des difficultés de cette épreuve réside dans la répartition du temps entre les deux parties du sujet.

La situation pratique portait sur une PME française (le Slip français) et présentait une dimension analytique importante. Les questions correspondant à l'approche fonctionnelle (Q4 et Q5) ont souvent été éludées ou traitées partiellement. D'une manière générale, il importe de bien analyser les questions pour délimiter le champ des réponses.

Pour le développement structuré, de nombreuses copies ont une forte tendance au hors-sujet dans l'argumentation et des difficultés à utiliser les concepts et théories pertinents dans l'argumentation. Ce type d'exercice nécessite d'illustrer les propos tenus par des références à l'actualité et au monde de l'entreprise, or les copies mettent en évidence un manque de culture managériale. Il importe de travailler la méthodologie du développement structuré et de s'entraîner régulièrement. Ne pas terminer le développement structuré est fortement pénalisant.

2.7.3- Conseils aux candidats

Pour réussir à cette épreuve :

- il est indispensable d'acquérir des connaissances rigoureuses pour éviter les propos généraux ne prenant pas en compte les spécificités de l'organisation et les développements non argumentés par des théories et/ou des faits ;
- un entraînement méthodique à la lecture rapide d'un dossier documentaire est fortement recommandé pour ne pas se laisser déborder par le temps et savoir dégager rapidement les informations essentielles. À cet égard, la méthodologie de la note de synthèse, écrit professionnel relevant du programme de l'UE 13, est intéressante à étudier pour ce qui concerne la prise de contact avec des documents nombreux ;
- le développement structuré nécessite de définir précisément les termes du sujet et de définir un fil conducteur de l'analyse, une idée générale.
- la gestion du temps est également importante pour éviter de négliger le développement structuré, alors qu'il représente près de la moitié des points ;
- la qualité de l'expression écrite du candidat est primordiale : des propos incompréhensibles du fait de l'absence de maîtrise de la langue et/ou d'une calligraphie illisible ne permettent pas d'apprécier la qualité des connaissances et des raisonnements.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- « *Management, l'essentiel des concepts et pratiques* », S. Robbins, D. DeCenzo, éd. Pearson Education.
- « *Le Management, fondements et renouvellements* », éd. Sciences Humaines.
- « *L'état des entreprises 2016, Dauphine Recherches en Management* », coll. Repères, éd. La Découverte (aperçu rapide et scientifique des enjeux et tendances actuelles dans le monde des entreprises, réactualisé annuellement).

2.8- Système d'information et de gestion

2.8.1- Présentation de l'épreuve et ses attendus (durée : 4 heures, coefficient 1,5)

L'épreuve permet d'évaluer la capacité des candidats à comprendre le système d'information d'une organisation, à maîtriser matériels et logiciels d'un poste de travail, à modéliser à l'aide de tableur et de bases de données, à prendre en compte les évolutions technologiques et les changements organisationnels qui en découlent.

Le sujet proposé en 2017 s'appuie sur une société gérant un ensemble d'agences de voyage et équipée d'un parc informatique important. L'étude est structurée en quatre dossiers indépendants : la gestion des interventions, le suivi de gestion des matériels et des heures d'intervention, les activités des agences de voyage et la gestion du réseau local d siège local.

2.8.2-Commentaires relatifs à la session 2017

Les prestations majoritairement correctes, sont pénalisées par des candidats n'ayant pas réalisé de préparation rigoureuse.

Dans le sujet 2017, certaines questions étaient de nature plus conceptuelle, ce qui implique une bonne maîtrise des concepts. Or l'intitulé de ces questions a souvent été mal compris, ce qui entraîne des erreurs ou des hors-sujet. Le dossier 3 sur les réseaux n'a pas été bien traité dans un grand nombre de cas.

Deux points de vigilance :

- ne pas utiliser de crayon à papier dans une copie d'examen ;

- utiliser une règle pour respecter le formalisme de la discipline.

2.8.3 – Conseils aux candidats

L'épreuve requiert des compétences dans des domaines liés au système d'information et au système d'informatique nécessitant, en amont, une solide préparation à l'épreuve.

Lors de l'épreuve, une lecture globale du sujet est indispensable pour repérer les dossiers à traiter en priorité afin de gérer son temps efficacement sachant que le barème donné renseigne sur le temps maximum à consacrer à un dossier.

Une lecture attentive du travail demandé permet de repérer les questions et les sous-questions auxquelles les réponses apportées doivent être argumentées et toujours reliées au cas pratique.

Un respect des règles de syntaxe est demandé lors de la rédaction des requêtes, des formules de tableur et des lignes d'algorithmes, un respect des formalismes est exigé lors de la réalisation du schéma entités/associations et du schéma des processus.

La qualité de la rédaction est appréciée tant sur le fond que sur la forme. Il est attendu des phrases complètes, sans fautes d'orthographe. La présentation de la copie doit être soignée et l'écriture ne doit pas être négligée.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- la collection « cahiers d'exercices » des éditions ENI – Auteur Pierre Rigolet pour enrichir sa pratique du tableur ou des bases de données ;
- les sites internet <http://www.lemondeinformatique.fr> et <http://www.solutions-numeriques.com> afin de suivre l'évolution technologique en matière de sécurité, de réseaux ou de développement d'applications informatiques ;
- au site internet <https://www.cnil.fr> afin de comprendre les enjeux de la protection des données.

2.9 – Introduction à la comptabilité

2.9.1- Présentation de l'épreuve (durée : 3 heures, coefficient 1)

L'épreuve porte sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou un ou plusieurs exercices et/ou une ou plusieurs questions.

La maîtrise des fondements de la comptabilité (histoire, définition, rôle, principes comptables fondamentaux, normalisation et réglementation comptable ...) est essentielle pour permettre d'aller au-delà de l'utilisation superficielle de la technique comptable. À ce titre, la comptabilité ne doit pas être appréhendée uniquement comme l'étude d'un plan de comptes, mais comme une suite d'usages et de conventions sans doctrine explicative. Le contenu du programme est très dense.

Outre l'étude du cadre comptable français les autres thèmes abordent :

- la méthode comptable,
- l'analyse comptable des opérations courantes,
- l'analyse des opérations occasionnelles (investissement et financement),
- les opérations d'inventaire,
- l'organisation pratique de la comptabilité,
- les documents de synthèse.

La maîtrise de l'analyse des différentes opérations et leurs enregistrements dans le système d'information comptable, permet d'acquérir les notions fondamentales et les mécanismes nécessaires à d'autres UE du DCG et plus particulièrement le droit fiscal, la finance d'entreprise et la comptabilité approfondie.

Aucun matériel n'est autorisé pour traiter le sujet proposé qui comporte plusieurs dossiers. De façon générale, les dossiers accordent une place non négligeable aux définitions relatives aux notions comptables. Les écritures comptables résultent de dossiers liés aux travaux comptables à réaliser (opérations courantes, occasionnelles et d'inventaire).

Présentation du sujet de la session 2017.

Le sujet aborde les thèmes classiques du programme de l'UE 9. Il se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants :

- Dossier 1 : droit comptable (1.5 points)
- Dossier 2 : opérations courantes (6 points)
- Dossier 3 : travaux mensuels (4,5 points)
- Dossier 4 : opérations d'inventaire (8 points)

Le « Dossier 1 » est relativement simple. Il a pour objectif de vérifier que le candidat possède une bonne connaissance sur la structuration de l'information comptable.

Le « Dossier 2 » ne présente pas non plus de difficultés particulières. Il portait à la fois sur le montant de la valeur d'enregistrement d'une immobilisation corporelle produite par l'entreprise pour son propre usage et sur les opérations du mois d'avril 2016.

Ce dossier est relativement long car des opérations courantes nécessitent quelques calculs préalables. Malgré sa longueur, ce dossier a pour but de vérifier la maîtrise de la saisie des opérations courantes, de la part de candidats qui peuvent devenir de futurs collaborateurs de cabinets d'expertise comptable. La saisie est une tâche essentielle. Elle reste la base de la tenue de tout dossier client. De sa qualité dépend celle de tous les autres travaux effectués sur le dossier ; qu'ils soient fiscaux, sociaux ou juridiques.

Le « Dossier 3 » reprend l'ensemble des connaissances devant être acquises sur les travaux mensuels, que sont la TVA, la paie et le rapprochement bancaire.

Le « Dossier 4 » présente des travaux d'inventaire habituels associés à certains principes comptables. Ce dossier est important car la maîtrise des travaux d'inventaire est essentielle pour la préparation des documents de synthèse.

2.9.2- Commentaires relatifs à la session 2017

La première partie relative aux principes comptables n'a pas été bien traitée. Pourtant la maîtrise des objectifs et des principes comptables est indispensable pour tous les collaborateurs d'un cabinet afin de pouvoir disposer du recul nécessaire face aux travaux à réaliser.

La partie du dossier 2 relative aux écritures comptables a été bien réussie. Mais les candidats doivent rester vigilants à répartir leur temps de manière proportionnelle aux points attribués aux différentes parties.

Des difficultés ont été relevées sur le dossier 3 à propos des travaux mensuels, et persistent sur les travaux d'inventaire et les opérations de régularisations.

Le jury rappelle l'importance accordée à la clarté et à la lisibilité de la copie.

2.9.3- Conseils aux candidats

Le sujet proposé couvre une grande partie du programme. Les « impasses » sont donc à exclure. Sans que la liste des conseils soit exhaustive, il convient d'appliquer la méthode suivante :

- Avant l'épreuve
 - Réviser les définitions issues du recueil des normes comptables ;

- Apprendre et maîtriser les principes comptables, l'organisation comptable française ainsi que les sources du droit comptable français ;
- Maîtriser les écritures relatives aux différentes opérations effectuées par l'entreprise.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de prendre connaissance de toutes les annales de l'UE 9 et de les traiter en temps limité.

▪ Le jour de l'épreuve

- Prendre le temps de bien lire le sujet : ne rien écrire les dix premières minutes mais parcourir le sujet afin de se rassurer (attention aux lectures trop rapides) ;
- Gérer correctement le temps à accorder à chaque dossier. Il convient de consacrer un temps proportionnel aux points attribués par dossier. Il ne faut pas hésiter à rédiger une copie par dossier afin de changer de dossier en cas de blocage ou de stress.
- Prévoir dix minutes pour relire la copie afin de procéder à d'éventuelles corrections (en particulier les fautes d'orthographe) ;
- Faire attention aux éventuelles étourderies (écritures non équilibrées ou incomplètes...) ;

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- « *Introduction à la comptabilité* », B. COLASSE et C. LESAGE, Ed. Economica ;
- « *Les fondements de la comptabilité* », B. COLASSE, Ed. La Découverte.

2.10- Comptabilité approfondie

2.10.1- Présentation de l'épreuve (durée : 3 heures, coefficient 1)

L'épreuve porte sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou un ou plusieurs exercices et/ou une ou plusieurs questions.

La maîtrise des techniques comptables (histoire, définitions, rôle, principes comptables fondamentaux, normalisation et réglementation comptable ...) est essentielle pour permettre de prendre du recul par rapport aux situations proposées et de réaliser les analyses demandées. Le contenu du programme est très dense.

L'épreuve comporte plusieurs dossiers indépendants qui peuvent être traités dans un ordre différent.

2.10.2- Commentaires relatifs à la session 2017

Le sujet 2017 se compose de 4 dossiers indépendants portant sur des thématiques différenciées : production d'une immobilisation, gestion des quotas à effet de serre, affectation du résultat et gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières de placement.

Les résultats 2017 (31%) sur cette UE sont en légère amélioration par rapport à la session 2016 (29%).

Parmi les 4 dossiers proposés les dossiers 2 et 4 ont été les moins bien réussis.

Le dossier 2 a surpris les candidats car son traitement nécessitait de maîtriser quelques principes et concepts. Les candidats doivent réaliser que cette UE évalue à la fois une certaine technicité du candidat mais également une capacité à prendre du recul et à commenter les travaux réalisés.

Le jury note un nombre trop important d'erreurs de calcul. Les candidats doivent se préparer à réaliser cette épreuve sans calculatrice : un entraînement dans les conditions d'examen s'avère indispensable.

La présentation de la copie doit être claire et aérée. Il ne faut pas hésiter à changer de page pour chaque dossier, ce qui peut permettre d'y revenir par la suite.

2.10.3- Conseils aux candidats

L'UE de comptabilité approfondie porte sur l'ensemble du programme : il est donc important de ne faire aucune impasse dans les révisions. D'une manière générale, cette épreuve nécessite une préparation rigoureuse si possible en prenant appui sur un centre de formation.

Aucun matériel n'étant autorisé pour traiter le sujet proposé qui comporte plusieurs dossiers, la maîtrise du calcul mental est importante, notamment pour réaliser des contrôles de vraisemblance des sommes proposées.

Les étudiants doivent prendre connaissance rapidement de l'intégralité du sujet afin de commencer à traiter les dossiers dans lesquels ils se sentent le plus à l'aise.

Il est important de lire attentivement les questions posées afin de fournir une réponse adaptée.

La relecture de ses réponses permet de vérifier s'il n'y a pas une omission de numéro de comptes ou une omission de valeur.

2.11- Contrôle de gestion

2.11.1- Présentation de l'épreuve (durée : 4 heures, coefficient 1,5)

Cette épreuve fait partie des épreuves écrites les plus longues du DCG mais se révèle assez courte pour les concepteurs de sujet qui doivent proposer un cas à étudier « qui raconte une histoire » d'une entité organisationnelle permettant de couvrir une large partie du programme du référentiel. En conséquence, les calculs chronophages, gourmands en temps et peu exploitables pour l'évaluation du candidat ont tendance à s'amenuiser pour faire la part belle à la réflexion et à l'éclairage de décisions de gestion. Les calculs et la technique ne constituent pas une finalité mais doivent être au service d'un problème opérationnel à régler.

L'épreuve se présente sous la forme d'une étude de cas comportant plusieurs questions. Le cas comporte généralement plusieurs parties (souvent 3) indépendantes pouvant être traitées isolément et dans un ordre quelconque. Cependant, le candidat a intérêt, dans la mesure où il le peut, à respecter l'ordre suggéré car celui-ci permet souvent d'entrer plus aisément dans la logique du cas.

2.11.2 – Commentaires relatifs à la session 2017

Les très bonnes copies mettent en exergue des candidats ayant compris les enjeux de la discipline, à savoir fournir des données chiffrées, outils d'aide à la décision. En conséquence, les copies juste moyennes voire très faibles, font état d'une absence de maîtrise des outils et de leurs pertinences.

Le dossier 1 portant sur l'élaboration de coûts de revient standards ne présentait pas de difficultés particulières, mais des candidats s'y sont tout de même perdus liées à des difficultés pour calculer les charges indirectes selon l'inducteur Couleur ou Références ou à des calculs non demandés (sur les coques B et C par exemple).

Sur le dossier 3, de nombreux candidats n'ont pas fait l'effort de réaliser le tableau de bord ou le diagramme d'Ishikawa.

Les commentaires et conclusions demandés en fin des dossiers sont plus souvent proches d'une description que d'une analyse. Ils ne sont que trop rarement problématisés par rapport au contexte.

2.11.3- Conseils aux candidats

L'UE 11 est une épreuve difficile tant par sa durée que par la mise en œuvre des savoirs. Il est donc indispensable de se présenter à la suite d'une préparation sérieuse et rigoureuse.

Préparation de l'épreuve : un programme annuel de formation à l'épreuve constitue le cadre idéal de préparation. D'autres formules sont cependant envisageables :

- formation en séminaires intensifs
- formation à distance
- auto formation

Quel que soit le mode retenu, un travail personnel important est réclamé et doit être organisé. Il doit s'inscrire dans la durée afin de permettre une bonne acquisition des connaissances et un recul par rapport aux outils manipulés.

Un rythme régulier de travail est évidemment conseillé (il favorise l'entretien de la mémoire et constitue des gammes analogues à celles pratiquées par un musicien).

Gestion du temps de l'épreuve :

La préparation de la ou des copies peut être effectuée généralement avant le temps réglementaire.

Avant de se lancer, une lecture complète et rapide du sujet (questions et annexes) est impérative et permet :

- d'identifier le fil conducteur et les principales difficultés. Les réponses sont souvent dans les questions suivantes ;
- d'établir le *timing* de progression que vous noterez sur le sujet en indiquant l'horaire prévu d'achèvement des parties. Le barème indicatif est souvent établi proportionnellement au temps passé. La première partie est souvent longue du fait du temps nécessaire à la familiarisation avec les données. N'oubliez pas de prévoir 10 minutes incompressibles pour la relecture et le soin de votre copie.

Outre les manuels de DCG (nombreux), vous pouvez notamment vous référer à :

- « *Le contrôle de gestion* », Henri Bouquin, éditions PUF
- « *Contrôle de gestion* », Michel Gervais, éditions Economica

2.12 – ANGLAIS APPLIQUÉ AUX AFFAIRES

2.12.1- Présentation de l'épreuve (durée : 3 heures, coefficient 1)

L'épreuve se compose de deux parties distinctes : compréhension et expression en langue anglaise. Ces deux parties permettent d'évaluer deux compétences aujourd'hui indispensables à l'exercice de la profession d'expert-comptable ou de collaborateur, compte-tenu de l'évolution du monde économique contemporain.

2.12.2- Commentaires relatifs à la session 2017

Le résultat de cette épreuve est globalement satisfaisant avec un taux de réussite de 50%.

Qualité de la langue française :

- Certains candidats, beaucoup trop rares, parviennent à rédiger une synthèse à la fois efficace et agréable à lire, dont l'expression allie richesse syntaxique et précision lexicale.
- Cependant, pauvreté lexicale, registre parfois inadapté, car trop familier, et maladresses syntaxiques caractérisent de nombreuses synthèses, dont certaines contiennent un nombre bien trop élevé d'erreurs grammaticales de base.
- Certains candidats ne parviennent pas à s'affranchir du texte original dont ils traduisent des passages, au lieu de reformuler les points clefs de manière synthétique.

Méthodologie

- Le schéma attendu (*Introduction, corps de la synthèse, conclusion*) est globalement respecté, mais certains candidats ne se plient toujours pas à cette exigence.
- Introductions non conformes, car trop délayées, évoquant de grandes généralités ou dépourvues de problématique, ou bien encore proposant une annonce de plan qui s'avère non respectée dans le corps de la synthèse.
- Dans leur conclusion, de trop nombreux candidats résumant, cette année encore, les points clefs évoqués dans le corps de la synthèse.
- Méthodologie de la synthèse non maîtrisée dans certaines copies où le correcteur découvre une compilation de résumés de chaque document au lieu d'une réponse structurée à la problématique clairement identifiée dans l'introduction.

2.12.3- Conseils aux candidats

La synthèse :

Un entraînement régulier et rigoureux est nécessaire pour bien respecter le format de cet exercice. Il faut rester concis en allant à l'essentiel pour ne pas dépasser le nombre de mots. Il est important de se relire afin de ne pas commettre de fautes de français.

Le candidat doit prendre le temps de lire attentivement l'ensemble des documents pour en dégager une problématique et construire un plan adapté.

Le commentaire :

La construction des phrases doit être correcte. La maîtrise des règles grammaticales et syntaxiques constitue de ce fait un prérequis. Le « franglais » est à proscrire.

Il est très important de respecter le nombre de mots.